Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 09/11/2026
ID : 038-213800535-20261109-AR_2026_231-AR

Avenue des Marronniers
parcelles CE19p - CE20 – CE21

État des lieux de la voirie (13 mai 2026)

L'avenue des Marronniers est une voie pour partie classée dans le domaine public routier et pour partie située sur une propriété privée composée de 3 parcelles :

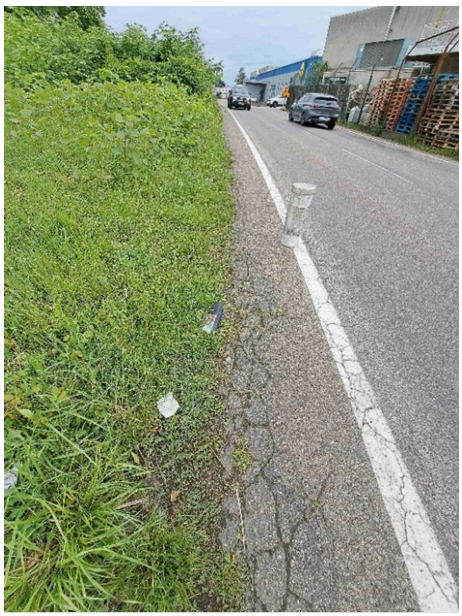
- Une emprise de 48 m² de la parcelle CE19p au niveau de la zone A1 (16 m²) et de la zone A2 (32 m²) du plan topographique annexé (annexe 4)
- La parcelle CE20 d'une contenance de 2 987 m²
- La parcelle CE21 d'une contenance de 5 m²

Elle est située en Zone d'Activité Economique (ZAE), dans laquelle les voiries sont gérées par la CAPI.

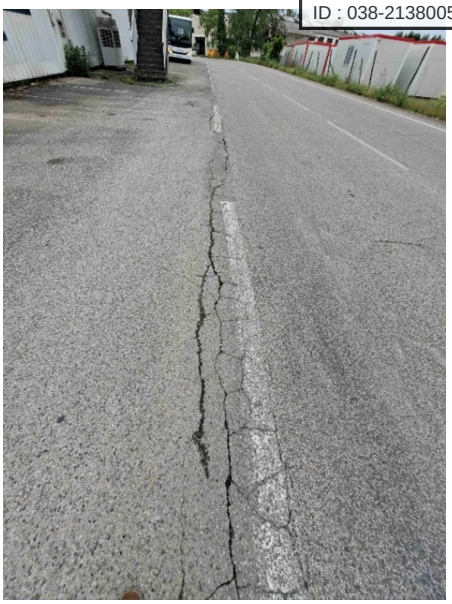


Les parcelles d'une surface d'environ 3 040 m² sont constituées principalement d'une voirie à double sens de largeur 6m en enrobé, d'une longueur de 250m, bordée par un accotement enherbé côté Ouest et un accotement en enrobé côté Est :

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 09/11/2026
ID : 038-213800535-20261109-AR_2026_231-AR



Accotement Ouest 1



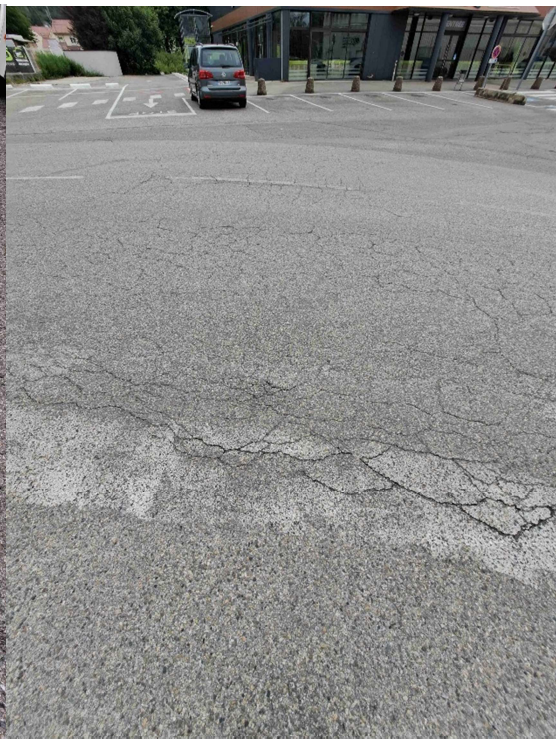
Accotement Est 1

Dans sa partie sud, la parcelle s'évase pour atteindre une largeur d'environ 27m



Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 09/11/2026
ID : 038-213800535-20261109-AR_2026_231-AR

L’enrobé est faïencée sur la quasi-totalité de sa surface.

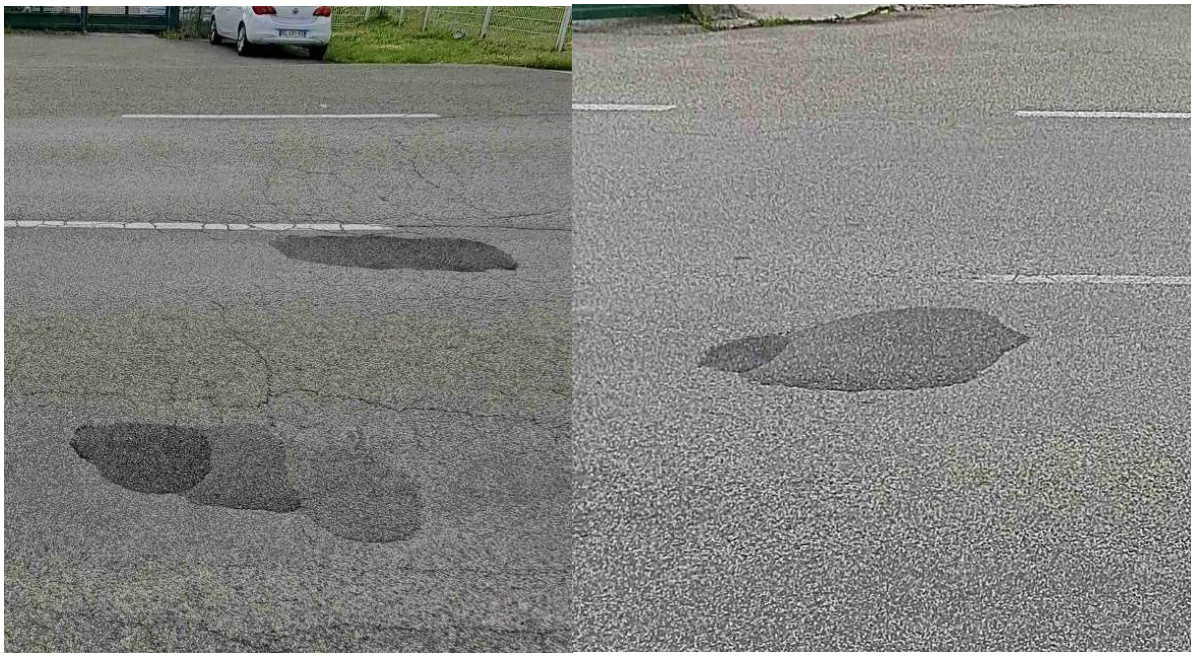
Avec présence des fissures longitudinales et transversales (présence de végétation au niveau de certaines fissures)




Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 09/11/2026
ID : 038-213800535-20261109-AR_2026_231-AR



On constate plusieurs nids de poules qui ont été rebouchés (CAPI hiver 2025/2026)



Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 09/11/2026
ID : 038-213800535-20261109-AR_2026_231-AR

Une zone présente un orniérage par fluage



Une partie de l'accotement Ouest présente un désagrègement de l'enrobé sur une distance d'environ 35 m.



Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 09/11/2026
ID : 038-213800535-20261109-AR_2026_231-AR

Au niveau de la quasi intégralité des regards et grilles, l'enrobé présente des désordres : faïençage et/ou affaissement :











Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 09/11/2026
ID : 038-213800535-20261109-AR_2026_231-AR

Entretien de la voirie

Sur la période 2019-2020, la commune a réalisé 1 fois le passage d'un PATA (point à temps automatique) afin de réaliser la réparation de la couche de roulement.

Jusqu'en 2024, la commune a réalisé le marquage de la chaussée avec une fréquence de 2 à 3 ans.

Dysfonctionnement réseau eaux usées de la zone

Depuis 2020, une saturation du réseau d'assainissement privatif dû à un dysfonctionnement de la pompe de relevage, a créé un rejet le long de la voirie se déversant dans une grille d'eau pluviale.

Avec le temps la chaussée s'est déstructurée, créant un affaissement de chaussée à proximité du regard, obligeant les véhicules à se déporter sur la voie opposée.



copyright Street-View google maps février 2021

En 2023, plusieurs particuliers ont signalé la dangerosité de la chaussée au niveau de l'affaissement.

Dans un premier temps, des plastiblocs ont été mis en place par la commune afin de signaler le danger, mais le dispositif étant provisoire et non ancré au sol, il était nécessaire de les repositionner régulièrement.

Un arrêté de mise en sécurité DGAP/B/T/2023/004 (annexe 1) a été publié afin de sécuriser durablement la zone au moyen d'un dispositif pérenne.

La mise en application a été réalisée avec la mise en place d'un dispositif constitué de GBA béton.

Un second arrêté (arrêté provisoire DST-C-T-2023-1036 – annexe 2) a été pris afin de réglementer la circulation au droit du dispositif, avec mise en place d'un alternat par panneaux.



Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 09/11/2026
ID : 038-213800535-20261109-AR_2026_231-AR





Aucuns travaux n'ayant été réalisés par le propriétaire, ce dispositif est toujours en place plus de 2 ans après son installation.

Parallèlement, en 2023, un signalement a également été fait par la Boulangerie Ange pour une problématique de refoulement des eaux usées dans leurs locaux dû également au dysfonctionnement de la pompe de relevage, suite à ce signalement, M. Terras, responsable du service Hygiène et prévention de la commune de Bourgoin a réalisé une visite le 28 février 2023 notamment au niveau de l'avenue des Marronniers dont le rapport est fourni (annexe 3).